

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 18 JANVIER 2013****DECISION****Numéro 13 – 01 – 010**

PRESENTS : Madame Nadia SEMACHE ; Messieurs Monsieur Jean-Paul BURDIN ; André CELLIER ; Claude GIRAUD ; Bernard PHILIBERT.

Décision 10 : Plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2013.

La révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) – s'appuyant sur les principes de polyvalence des engins et de réduction du parc - a permis d'arrêter des objectifs de dotation en véhicules.

Pour mettre en œuvre les acquisitions d'engins et pour procéder à leur renouvellement, principalement en raison de leur vétusté, le conseil d'administration a fixé le 19 janvier 2006 des durées d'amortissement financier à partir desquelles un programme d'équipement pluriannuel a été élaboré (pour rappel, les biens ne sont pas remplacés systématiquement après leur fin d'amortissement comptable).

A titre d'information, ces durées d'amortissement sont rappelées en annexe 1 tandis que le programme d'équipement pluriannuel figure en annexe 2.

Pour appliquer ce programme, un plan d'équipement pour l'année 2013 est proposé pour un montant de 3 194 450 €. En effet, au regard de la priorité donnée à la mise en place du réseau de transmission *Antarès* en 2011 et 2012, telle que validée lors des conseils d'administration 2010 et 2011, le montant consacré à l'achat des engins d'intervention pourrait revenir au niveau annuel de 2006 à 2010.

Dans ce cadre, un plan pour l'acquisition des véhicules pourrait ainsi être proposé (cf. annexe 3 du présent rapport). Ce plan d'équipement concernerait principalement des engins pour la couverture des risques courants (ambulances – camions citerne – fourgon pompe tonne). Il pourrait également intégrer l'acquisition d'un véhicule de liaison électrique.

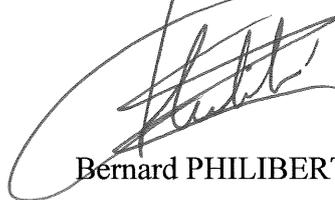
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2013 tel que joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Annexe 1 : plan d'équipement 2013.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

	Types d'engins	Prix unitaire estimé	Plan d'équipement 2012 (quantité)	Prévision de dépenses
1	Bras élévateur aérien de 18 mètres	240 000	1	240 000 €
2	Véhicule de secours asphyxiés blessés (cellules)	80000	10	800 000 €
3	Camion citerne rural SR	220 000	2	440 000 €
4	Fourgon Pompe Tonne Léger secours routier	230 000	2	460 000 €
5	Camion citerne feux de forêt moyen	201 000	3	603 000 €
6	Véhicule de transport de personnel	33 000	1	33 000 €
7	Véhicule de protection	51 000	2	102 000 €
8	Véhicule plongeur	80 000	1	80 000 €
9	Véhicule atelier	33 000	1	33 000 €
10	Véhicule de liaison hors route type 1	21 000	5	105 000 €
11	Véhicule de liaison hors route type 2 (CDG-CDC)	35 000	1	35 000 €
12	Véhicule de liaison tous usages	16 000	4	64 000 €
13	Véhicule de soutien médical	10 000	1	10 000 €
14	Véhicule de liaison	11 150	3	33 450 €
15	Véhicule de liaison	10 500	4	42 000 €
16	Motopompe remorquable grande puissance	30 000	2	60 000 €
17	Véhicule de liaison électrique	28 000	1	28 000 €
18	Bateau	26 000	1	26 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT			45	3 194 450 €